

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois de Septembre à dix-neuf heures se sont réunis, dans la salle de conseil, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Oysonville, sous la présidence de Madame Florence HÉRON, Maire de Oysonville, dûment convoqués le douze Septembre deux mil vingt-deux.

Présents : Florence HÉRON, Cédric LOSSIE, Aline DOHEY, Françoise MOMAUD, Guillaume SALINGARDES, Serge GUILLOT, Valérie AVERTY ép. GARREAU, Christelle FAJNZYN, Sabine LAMNIY.

Anne-Sophie LIPPMANN (suspension souhaitée par l'intéressée du 21/07/22 au 18/01/23)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Alexandre CALLENS donne pouvoir à Florence HÉRON
Francis BAUD donne pouvoir à Serge GUILLOT
Maxime FRECHE donne pouvoir à Guillaume SALINGARDES

Absent : Tatiana BILLARD

Le secrétariat a été assuré par : Christelle FAJNZYN

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	09
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	00
Abstention :	00

N° 39/2022

Objet : Décision modificative n°2

Madame le Maire rappelle qu'en juillet 2021, un titre a été émis à l'encontre de la CC Beauce Alnéloise alors que la salle polyvalente a été mise à disposition de la Communauté de Communes Portes Euréliennes D'Ile de France. Madame le Maire expose la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
COMPTE 6588	-400	
COMPTE 673	+400	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, de ses membres présents et représentés, approuve la décision modificative.

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 028-212802946-20220919-DELIB2022_39-DE

Le Maire,
Florence HÉRON

Pour extrait certifié conforme, en mairie le :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Chartres le :

Et affichage le :

